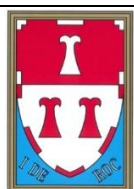


DOSSIER DE DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS PROJET



*Laroque
des
Albères*



COMMUNE DE LAROQUE DES ALBERES – 66740

A COMPLETER

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande d'aide auprès de la Communauté de Communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS :

- Des informations pratiques présentant le document à remplir,
- Des annexes et fiches à compléter,
- la liste des pièces à joindre.

La constitution du dossier de demande de fonds de concours est fondamentale pour une bonne instruction par nos services. Votre demande ne pourra être prise en compte que si votre dossier est complet. Les dossiers incomplets ne pourront pas être instruits.

Les services communautaires restent bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Qu'est-ce que le dossier de demande de fonds de concours ?

Le dossier de demande d'un fonds de concours est un formulaire destiné aux communes membres désireuses d'obtenir une aide de la part de la Communauté de Communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS.

Pièces à joindre à votre dossier de demande :

- la fiche de présentation (Fiche n°1) Cette fiche est essentiellement destinée à identifier l'interlocuteur du projet au sein de votre commune.
- la délibération de la commune sollicitant le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS. (Modèle en Fiche n° 2 : Exemple de délibération portant demande d'un fonds de concours).

Cette délibération devant être transmise à la collectivité au plus tard un mois avant le conseil communautaire pour lequel le maire sollicite un examen.

- une note explicative et descriptive du projet (Fiche 3), Cette partie est destinée à vous aider à préciser votre demande de fonds de concours auprès de la CC-ACVI (Intérêts du projet, la faisabilité...).
- les devis
- le plan de financement prévisionnel du projet (Modèle en Fiche 4), Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme et, aussi détaillé, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.
- le calendrier prévisionnel - le cas échéant, état des demandes de subvention auprès d'autres organismes

Fiche n°1 : Présentation

Identification :

Nom de la commune : **LAROQUE DES ALBERES - 66740**

Adresse : **18 rue du Docteur Carboneill - 66740**

Courriel : mairie@laroque-des-albères.fr

Téléphone standard : **04 68 89 21 13**

Intitulé du projet :

**Modernisation de l'espace public par rapport aux commerces de proximité et restaurants
(fiche 14 du Projet de territoire de la CC ACVI)**

Secteur marchand concerné : Chemin d'Ortaffa - place des Albères – rue du stade

Identification de la personne chargée du dossier :

Nom : **NAUTE**

Prénom : **Christian**

Qualité : **Maire**

Téléphone : 04.68.89.21.13

Courriel : mairie@laroque-des-albères.fr

Fiche n°2 : Projet de délibération portant demande d'un fonds de concours

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 25 novembre 2022, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres et notamment pour la Commune de Laroque des Albères,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (ACVI) et notamment les dispositions incluant la Commune de Laroque des Albères, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté de Communes ACVI compétente en matière de « maillage de commerces de proximité » conformément au « Projet de territoire » (fiche 14) arrêté par délibération en date du 21 septembre 2021,

Considérant que la commune de Laroque des Albères, souhaite « moderniser l'espace public par rapport aux commerces de proximité et restaurants dans le secteur : chemin d'Ortaffa – place des Albères – rue du stade », et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours pour ce projet à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (ACVI),

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Décide, de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (ACVI) en vue de participer au financement du projet relatif à la « modernisation de l'espace public par rapport aux commerces de proximité et restaurants dans le secteur : chemin d'Ortaffa – place des Albères – rue du stade », à hauteur de **30%** du montant hors taxe du projet,

Précise, que le montant estimatif des travaux relatif au projet établi par la maîtrise d'œuvre, s'élève à 920 142,00 € HT,

Autorise, le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le projet de délibération sera présenté à la prochaine séance du Conseil municipal du 16 mai 2023

Fiche n°3. Note explicative et descriptive du projet - Motivation de la demande

3.1 – Présentation générale du projet

Le projet concerne la modernisation de l'espace public par rapport aux commerces de proximité et restaurants, pour le secteur circonscrit au **Chemin d'Ortaffa, à la place des Albères et à la rue du stade**.

Le réaménagement du secteur doit permettre d'améliorer la mobilité et l'accès aux différents commerces et restaurants, notamment :

- Pour les piétons et les personnes à mobilité réduites (PMR) avec le Chemin d'Ortaffa et les trottoirs de la rue du stade ;
- Pour les véhicules avec la création d'un parking avec un revêtement perméable au niveau de la place des Albères et avec le recalibrage de la bande roulante de la rue du stade ;
- Pour les cyclistes en installant des stationnement vélos sécurisés et emplacements réservés, dans le secteur (programme Alvéole+).

a) Chemin d'Ortaffa

C'est un chemin piétonnier non imperméabilisé, qui relie le centre du village (mairie) au Camping-car parc et aux installations sportives. Actuellement, il n'est pas praticable par les PMR mais le projet permettra de corriger ce point important.

De plus, depuis ce chemin sera aménagé une voie piétonnière, accessible aux PMR, permettant d'accéder au « Théâtre de verdure », lieu très agréable et ombragé où se tiennent maintes manifestations faisant la promotion de l'économie locale : artisanats, producteurs, marchés divers, « marchés gourmands » organisés sous l'égide de la CC ACVI, ...)

Actuellement, l'accès (rue et les trottoirs) permettant d'y accéder, possède une pente trop importante, non conformes aux PMR.

Le nouvel accès au « Théâtre de verdure » permettra le développement du marché hebdomadaire de « plein vent », des marchés gourmands en période estivales et de toute manifestation favorisant la promotion des produits du terroir.

b) Place/parking des Albères

La place des Albères est actuellement aménagée en parking véhicules.

Le projet permet de désartificialiser l'espace, de rationaliser les places de stationnement et de fluidifier les « entrées-sorties » par rapport à la rue du stade.

Ce parking est très utilisé par les clients des commerces de proximité et les restaurants du secteur. Un accès PMR est prévu, donnant sur le Chemin d'Ortaffa et le « Théâtre de verdure »

c) Rue du stade

C'est une rue stratégique qui relie l'avenue Louis et Michel Soler à l'avenue des Baléares, desservant les nombreux commerces du « Carrer del Sol », la Pharmacie, une agence immobilière, le futur parking des Albères, le foyer d'animation communal (FAC), les installations sportives (stade, gymnase, parcours de santé, skate-park) et le Camping-car parc.

Pour améliorer la circulation des utilisateurs, cette rue sera mise en sens unique pour les véhicules et sera aménagée de trottoirs pour les déplacements des piétons et PMR.

3.2 - Intérêts du projet pour la commune

Outre l'intérêt esthétique visant à mettre en valeur ce secteur d'une grande vitalité, l'intérêt en matière de développement touristique et son corollaire, l'intérêt économique, semblent acquis pour ce projet, qui permettra de maintenir voire de développer les commerces et proximités et les restaurants.

Les enjeux du projet sont :

- d'améliorer la mobilité et la gestion des flux en favorisant les déplacements doux afin d'accéder aux commerces et restaurants,
- de favoriser l'utilisation du « Théâtre de verdure » pour le développement du marché de « plein vent » hebdomadaire et des différents marchés tout au long de l'année et notamment des « marchés gourmands » organisés sous l'égide de la CC ACVI, au profit des artisans, des producteurs locaux.

A vu de la densité des commerces et des restaurants pour le secteur concerné, la pertinence du projet semble évidente :

Dix (10) commerces de proximité :

- une Pizzeria
- une boulangerie
- une podologue
- un salon de coiffure
- deux épiceries (Epicerie des Albères et Proxi)
- une boucherie-charcuterie
- une pharmacie
- une agence immobilière
- un magasin de presse – tabac - souvenirs

Six (6) restaurants

- les Enfants terribles
- Albera Burger
- le Carignan
- le Café des Artistes
- le Comptoir Rocatin
- Côté saison

Outre les commerces et restaurants, le secteur accueille également :

- le bureau de La Poste
- la médiathèque intercommunale
- le Bureau d'Information Tourisme
- la Mairie
- deux salles municipales (Cami Clos et Carboneill)
- le marché de plein vent hebdomadaire
- les marchés gourmands (CC ACVI)

3.3 – Intérêts du projet pour le territoire

Le projet relatif à la « modernisation de l'espace public par rapport aux commerces de proximité et restaurants, pour le secteur circonscrit au Chemin d'Ortaffa, à la place des Albères et à la rue du stade », répond à la feuille de route du Projet de territoire défini par la CC ACVI et notamment dans sa composante visant à **créer du lien social et garantir les services de proximité** (fiche 14).

Les enjeux du projet permettent de favoriser le maintien et le développement des commerces, des restaurants et services de proximité implantés au cœur du village de Laroque des Albères.

La commune située dans l'arrière-pays, bénéficie dans grand attrait touristique et permet de jouer la carte de la complémentarité avec l'offre marchande proposée sur le littoral.

3.4 - Réponses aux critères

Tout en poursuivant les politiques publiques menées depuis plus de 20 ans, la CC ACVI entend au travers de son projet de territoire élargir son champ d'intervention à de nouvelles problématiques qui appelle aujourd'hui des réponses portées à l'échelle intercommunale, en particulier dans le domaine du développement durable.

Quatre objectifs ont pu être identifiés

- Un territoire de transition écologique
- Un territoire de proximité
- Un territoire solidaire
- Un territoire transfrontalier qui émancipe, produit et innove

Le projet répond aux critères de l'objectif « Un territoire de proximité » et notamment dans le cadre « d'un maillage de commerces de proximité » (fiche 14 du Projet de territoire de la CC ACVI)

3.5 - Faisabilité du projet (aspect fonciers, juridiques, techniques)

Les travaux se réalisant dans l'espace public, la commune de Laroque des Albères maîtrise le foncier, les voies, les chemins, les espaces, relatifs au projet.

Aucun permis de construire ou déclaration préalable, ne sont nécessaires.

Pour la rue du stade, les réseaux d'eau potable ont été refaits à neuf en 2022, par la régie Eau & Assainissement de la CC ACVI.

Une réunion d'information et de concertation sur le projet en date du 14 mars 2023, a permis d'associer les représentants des commerces, des restaurants et d'une partie de la population (une cinquantaine de personnes). Le projet tel que présenté, a reçu l'assentiment des participants.

C'est projet sur lequel la municipalité travaille depuis novembre 2021 et elle souhaite à présent concrétiser la modernisation de cet espace public dans les meilleurs délais.

La Maitrise d'œuvre est arrêtée et ses missions se déroulent chronologiquement pour une finalisation du projet.

Fiche n°4 : Budget prévisionnel

L'estimation de la maîtrise d'œuvre (MOE)

L'étude de faisabilité relative à l'aménagement du secteur correspondant au présent projet a été engagée fin 2020. Cette dernière avait abouti en novembre 2021 à une série de projets d'aménagements constituant désormais un plan général d'aménagement de l'espace public Rocatin.

Pour passer à la réalisation de ce plan d'aménagement, il était nécessaire de recourir à un maître d'œuvre, et par soucis de cohérence, la commune a missionné en février 2023, le cabinet **Bureau d'Etudes Ingénierie Conseil BETEC** en collaboration avec Monsieur **Jean-Marie GARCIA** Paysagiste Urbaniste, qui avaient réalisé l'étude de faisabilité.

Le montant provisoire de leurs honoraires pour la modernisation de l'espace public par rapport aux commerces de proximité et restaurants, notamment pour le secteur circonscrit au **Chemin d'Ortaffa, à la place/parking des Albères et à la rue du stade**, s'élève à un taux de 6,45% appliqué à l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, s'élevant à 920 142,00 € HT.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Chemin d'Ortaffa	300 000,00	Département des P.O. (estimation)	40 000,00
Place/Parking des Albères	270 142,00	Région Occitanie (20% maxi plafonné à 80 000 €)	80 000,00
Rue du Stade	350 000,00	AE RMC (10% travaux sur partie désimperméabilisée)	27 014,00
		CC ACVI* (maxi 30% des dépenses éligibles)	276 000,00
		ETAT – DETR (mini 20% des dépenses éligibles)	184 028,00
		Total subventions (maxi)	607 042,00
		COMMUNE (autofinancement)	313 100,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	920 142,00	TOTAL DES PRODUIT PREVISIONNELS	920 142,00

* Selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Fiche n°5 : Le calendrier prévisionnel

5.1 - De l'opération

- novembre 2021 : restitution de l'étude de faisabilité - Etudes d'esquisses (ESQ)
- février 2023 : désignation de la Maitrise d'œuvre (MOE) pour le projet, en mission complète :
Cabinet BETEC & Jean-Marie GARCIA Paysagiste
- mars 2023 : inscription financière du projet au Budget Primitif 2023 – section d'investissement
- A partir de mai 2023, déroulement des différentes missions de la MOE :
 - Etudes d'avant-projet (AVP) ;
 - Etudes de projet (PRO) ;
 - Etudes d'exécution (EXE) avec constitution du dossier de consultation des entreprises ;
 - Lancement de la consultation des entreprises et attribution des marchés de travaux ;
 - Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET).

5.2 – Des demandes de subventions auprès d'autres organismes

- le 16 mai 2023 : Le Département des Pyrénées-Orientales, dans le cadre du programme d'aide directe aux équipements structurants ;
- le 16 mai 2023 : La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, dans le cadre du dispositif pour l'aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients ;
- En juin 2023 : l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse (AE RMC), dans le cadre de la désimperméabilisation de la place/parking des Albères ;
- Puis l'Etat, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DERT).

Le 21-04-2023

24 MAI 2023

Communauté de Communes
ACVI

35D2023



COMMUNE DE LAROQUE DES ALBERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MAI 2023

Date de convocation : 11/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel, sous la présidence de M. NAUTE Christian, Maire.

Présents : M. Christian NAUTE, M. Robert SANCHEZ, M. Guillaume COLL, Mme Laetitia COPPEE, M. Jean Paul SAGUE, M. Tanya VANDENBERGHEN, Mme Marion FERRER, Mme Monique FOUILLEUX DREVET, M. Kurt MAIER, M. Serge NAVARRO, M. Gérard PUJOL, Mme Joëlle VIDOT, M. Didier RODRIGUEZ, M. Alain NICOLAS, M. Marc VIDAL

Absents : M. Patrice REMY donne pouvoir de voter à M. COLL Guillaume, Mme Mary RADFORD donne pouvoir de voter à Tanya VANDENBERGHEN, Mme Christine BONNEIL AQUILINA donne pouvoir de voter à M. Gérard PUJOL, Mme Nathalie BOISSEAU donne pouvoir de voter à M. Didier RODRIGUEZ

**DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CC ACVI
PROJET : MODERNISATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR
RAPPORT AUX COMMERCE DE PROXIMITE ET
RESTAURANTS**

Secteur concerné : Chemin d'Ortaffa - place des Albères – rue du Stade

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 25 novembre 2022, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres et notamment pour la Commune de Laroque des Albères,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus (ACVI) et notamment les dispositions incluant la Commune de Laroque des Albères, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté de Communes ACVI compétente en matière de « maillage de commerces de proximité » conformément au « Projet de territoire » (fiche 14) arrêté par délibération en date du 21 septembre 2021,

Considérant que la commune de Laroque des Albères, souhaite « moderniser l'espace public par rapport aux commerces de proximité et restaurants dans le secteur : chemin d'Ortaffa – place des Albères – rue du Stade », et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours pour ce projet à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus (ACVI),

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-216600932-20230516-35D2023-DE

Où l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'UNANIMITE

DECIDE, de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis (ACVI) en vue de participer au financement du projet relatif à la « modernisation de l'espace public par rapport aux commerces de proximité et restaurants dans le secteur : chemin d'Ortaffa – place des Albères – rue du Stade », à hauteur de **30%** du montant hors taxe du projet,

PRECISE, que le montant estimatif du projet s'élève à **979 491,00 € HT** (Travaux + MOE),

AUTORISE, le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire, Christian NAUTÉ



REÇU EN PREFECTURE

le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-2166 00932-2023 05 16-3502 023-DE